Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-3-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.10-086

Demande de renouvellement auprès de l'Etat du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste de Chef(fe) de projet « Petites Villes de Demain » à temps complet et a sollicité son cofinancement auprès de l'Etat et de la Banque des territoires, suite à la labellisation de la Commune de Tullins au titre de ce programme par la Préfecture de l'Isère, le 17 décembre 2020.

Il est rappelé au conseil que la Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins a pour principales missions :

- De participer à la conception du projet de territoire et en définir la programmation ;
- De piloter et coordonner le programme d'actions opérationnelles ;
- D'animer et de mobiliser le réseau des partenaires.

Aussi,

Vu la « Convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" - Ville de Tullins », cosignée le 27 avril 2021 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Monsieur le Maire de Tullins,

Vu la première demande de renouvellement auprès de l'Etat du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins, objet de la délibération n° 2022-4.2-119 du 6 juillet 2022,

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20230615-3-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 15-06-2023

Publication le : 15-06-2023

Vu la « Convention cadre "Petites Villes de Demain" valant Opération de Revitalisation Territoriale », cosignée le 26 mai 2023 par Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et Monsieur le Maire de Tullins,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** l'Etat pour le renouvellement du cofinancement du poste de Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » de la Commune de Tullins,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

